



EXTRAIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2010

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2010

ACTIF (En M EUR)	IFRS	
	31.12.2010	31.12.2009
Caisse, Banques centrales	14 081	14 394
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	455 160	400 157
Instruments dérivés de couverture	8 162	5 561
Actifs financiers disponibles à la vente	103 836	90 433
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 268	67 655
Prêts et créances sur la clientèle	371 898	344 543
Opérations de location financement et assimilées	29 115	28 856
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 376	2 562
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 882	2 122
Actifs d'impôts	5 445	5 493
Autres actifs	43 506	37 438
Actifs non courants destinés à être cédés	64	375
Participation aux bénéfices différée	1 068	320
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 968	2 001
Immobilisations corporelles et incorporelles	15 812	15 171
Ecart d'acquisition	7 431	6 620
Total	1 132 072	1 023 701

PASSIF (En M EUR)	IFRS	
	31.12.2010	31.12.2009
Banques centrales	2 778	3 100
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	358 963	302 753
Instruments dérivés de couverture	9 267	7 348
Dettes envers les établissements de crédit*	77 311	89 460
Dettes envers la clientèle	337 447	300 054
Dettes représentées par un titre*	141 385	133 573
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	875	774
Passifs d'impôts	1 343	1 423
Autres passifs	55 003	48 800
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6	261
Provisions techniques des entreprises d'assurance	82 670	74 451
Provisions	2 026	2 311
Dettes subordonnées*	12 023	12 555
Total dettes	1 081 097	976 863
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres part du Groupe		
Capital souscrit	933	925
Instruments de capitaux propres et réserves liées	24 021	23 544
Réserves consolidées	18 106	18 336
Résultat de l'exercice	3 917	678
Sous-total	46 977	43 483
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(556)	(1 279)
Sous-total Capitaux propres part du Groupe	46 421	42 204
Participations ne donnant pas le contrôle	4 554	4 634
Total capitaux propres	50 975	46 838
Total	1 132 072	1 023 701

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31/12/2010

(En M EUR)	IFRS 2010	IFRS 2009
Intérêts et produits assimilés	28 294	30 545
Intérêts et charges assimilés	(16 324)	(18 910)
Dividendes sur titres à revenu variable	318	329
Commissions (produits)	10 038	10 445
Commissions (charges)	(2 553)	(2 633)
Résultat net des opérations financières	5 374	947
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	5 341	1 002
dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	33	(55)
Produits des autres activités	19 662	18 281
Charges des autres activités	(18 391)	(17 274)
Produit net bancaire	26 418	21 730
Frais de personnel	(9 559)	(9 157)
Autres frais administratifs	(6 053)	(5 679)
Dotations aux amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	(933)	(930)
Résultat brut d'exploitation	9 873	5 964
Coût du risque	(4 160)	(5 848)
Résultat d'exploitation	5 713	116
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	119	15
Gains ou pertes nets sur autres actifs (1)	11	711
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	1	(42)
Résultat avant impôts	5 844	800
Impôts sur les bénéfices	(1 542)	308
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 302	1 108
Participations ne donnant pas le contrôle	385	430
Résultat net part du Groupe	3 917	678
Résultat par action ordinaire	4,96	0,45
Résultat dilué par action ordinaire	4,94	0,45

(1) La cession des actifs et passifs à Crédit Agricole Asset Management dans le cadre de l'opération Amundi a généré une plus-value nette de 732 M EUR au 31 décembre 2009.

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	IFRS 2010	IFRS 2009
Résultat net	4 302	1 108
Ecart de conversion	925	(74)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	78	1 512
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(125)	(149)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	5	10
Impôts	(34)	(414)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	849	885
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 151	1 993
Dont part du Groupe	4 640	1 552
Dont participations ne donnant pas le contrôle	511	441

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

ERNST & YOUNG AUDIT
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles de Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Société Anonyme
17, cours Valmy
92972 Paris-La Défense

Attestation des Commissaires aux Comptes relative aux informations financières consolidées du groupe Société Générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Au Président-Directeur Général de Société Générale,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de Société Générale et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations financières consolidées du groupe Société Générale relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2010 (le « bilan consolidé », le « compte de résultat consolidé », et l'« état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres »), telles que jointes à la présente attestation et établies dans le cadre de la publication au Maroc de ces informations destinées aux souscripteurs du Plan Mondial d'Actionariat Salaré de Société Générale.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de Société Générale. Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les comptes consolidés qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve ni observation dans notre rapport en date du 4 mars 2011.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes consolidés de Société Générale en date du 4 mars 2011.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à rapprocher les informations présentées dans le « bilan consolidé », le « compte de résultat consolidé » et l'« état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » joints à la présente attestation avec les comptes consolidés audités du groupe Société Générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint avec les comptes consolidés cités ci-dessus.

Pour une meilleure compréhension du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine du groupe Société Générale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que de l'étendue des travaux d'audit réalisés, les « bilan consolidé », « compte de résultat consolidé », et « état du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » consolidés ci-joints doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés dont ils sont issus et notre rapport y afférent.

Cette attestation est régie par la loi française. Elle est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-dessus et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, notre responsabilité à l'égard de votre société et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 18 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

DELOITTE & ASSOCIES

Philippe Peuch-Lestrade

Damien Leurent

Jean-Marc Mickeler

